



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question au Gouvernement n° 3088

Texte de la question

SITUATION DES PHARMACIENS

M. le président. La parole est à M. Guy Malherbe, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Guy Malherbe. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, le malaise qui règne au sein des officines de pharmacie est aujourd'hui sur la place publique.

Les pharmaciens paient un lourd tribut au redressement des comptes sociaux et à la crise économique. De fait, la COFACE signale une explosion inquiétante des défaillances économiques dans ce secteur.

Ce malaise repose aussi sur des éléments plus subjectifs, mais réels, et très vivement ressentis par la profession : les pharmaciens d'officine ont le sentiment d'être les laissés pour compte de la réforme du système de santé.

Pourtant, ils exercent une profession " socle " au sein du système actuel de santé. En effet, la pharmacie constitue une voie d'entrée sécurisée dans le parcours de soins et de santé publique, et le pharmacien participe très activement à la coordination et à l'éducation thérapeutique de nos concitoyens.

M. Jean-Paul Bacquet. Parlons de ceux qui souffrent : les pharmaciens !

M. Guy Malherbe. Enfin, la croix verte des pharmacies contribue à maintenir une dynamique économique dans nos villages, nos villes et nos quartiers.

L'année 2011 sera-t-elle une année blanche pour les 23 000 officines, les 57 000 pharmaciens d'officine, leurs 55 000 employés, qui sont très qualifiés, et les quatre millions de patients qui entrent chaque jour dans une pharmacie ? Certes, le contexte économique n'est pas favorable à une refonte profonde du métier, mais pouvons-nous attendre, monsieur le ministre ?

M. Jean-Paul Bacquet. Un prolétariat qui souffre : les pharmaciens !

M. Guy Malherbe. Est-il responsable de retarder davantage la création d'un nouveau modèle économique viable, intégrant les nouvelles missions confiées aux pharmaciens par la loi Hôpital, patients, santé, territoires ? Je ne le pense pas, monsieur le ministre. Le médicament n'est pas un produit comme un autre, et notre pays dispose d'un réseau de dispensation tout à fait performant et bien réparti sur le territoire. Il faut donc le sauvegarder et mieux l'utiliser.

Voilà pourquoi j'ai souhaité vous alerter à propos de la situation économique des pharmacies et des dangers auxquels elle expose la santé de nos concitoyens.

Par quelles mesures le Gouvernement compte-t-il remédier rapidement à cette situation, qui s'aggrave de jour de jour ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

M. Christian Paul. Enfin une vraie question sur le pouvoir d'achat !

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Monsieur le député, cette question est importante pour tous les patients, sur tout le territoire.

M. Jean-Paul Bacquet. Surtout pour les pharmaciens !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Nous sommes attachés à la fois au maillage territorial des officines et à leur équilibre économique. Il ne s'agit pas d'une activité, d'une profession comme les autres ; elle ne consiste pas à délivrer un produit comme les autres.

En effet, le médicament possède une spécificité : ce n'est pas, à mes yeux, un produit que l'on peut vendre

n'importe où, n'importe comment ; il doit être réservé aux officines. Le monopole a donc un sens.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de vous le dire, comme à plusieurs parlementaires de la majorité qui m'ont saisi de cette question, il est exact que nous ne pouvons attendre davantage, car les changements de comportement survenus dans ce domaine et les réformes que nous avons entreprises ont eu des conséquences économiques sur les officines.

Je pense sincèrement que nous devons envisager d'autres modes de rémunération, que les pharmaciens demandent. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.*)

D'une part, la rémunération des pharmaciens ne doit pas seulement dépendre des médicaments remboursables et de l'évolution de la consommation de médicaments. D'autre part, il faut identifier les missions de service public qui peuvent justifier des rémunérations complémentaires. (*Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

Enfin, nous devons trouver les outils nous permettant de garantir un maillage auquel nous tenons, car nous sommes attachés à la présence de pharmacies sur tout le territoire, en milieu rural comme dans l'ensemble des quartiers.

Plusieurs décrets consécutifs à la loi HPST de Roselyne Bachelot, et que vous attendez, sont déjà signés et seront publiés dans les jours qui viennent. Dans quelques jours également, j'aurai l'occasion d'annoncer à tous les professionnels que le rapport que Nora Berra et moi-même avons demandé à l'IGAS sera publié avant l'été, ce qui nous permettra de vous adresser des propositions.

Vous nous alertez sur ce sujet ; c'est notre rôle de prendre en considération cette inquiétude, non seulement pour les pharmaciens, mais pour tous nos concitoyens. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Guy Malherbe](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3088

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 mars 2011